

A St Denis, le 29 Juin 2020.

## Le gouvernement valide la position patronale... Et renvoie la négociation aux calendes grecques !!

Après l'échec de la négociation concernant la classification et la rémunération des salarié(e)s du ferroviaire dans la convention collective, la fédération SUD-Rail a exigé la réouverture des négociations sur la base du contrat social cheminot pour l'ensemble des travailleur(euse)s du rail car contrairement aux signataires de cet accord au rabais, à SUD-Rail, nous ne validons pas les reculs sociaux.

Sous prétexte de « sécuriser » les conditions de transfert des travailleurs du rail, le gouvernement a décidé, plutôt que de rouvrir les négociations, de valider la position patronale. Pourtant le calendrier prévisionnel de l'ouverture à la concurrence et les premiers transferts auraient largement permis au gouvernement de remettre la patronat autour de la table, non, il a préféré choisir le moins disant social proposé par les patrons du ferroviaires et renvoyer « à plus tard » la réouverture de cette négociation sur la rémunération et les métiers dans la branche.

### Service minimum sur les salaires et les métiers !

**Dans les préconisations patronales validées par le gouvernement, aucune évolution par rapport au texte au rabais rejeté par plus de 50% des organisations syndicales. Si certains vont se réjouir de ce passage en force patronal, ce n'est pas le cas de SUD-Rail !** Contrairement à ce que peuvent affirmer certains, les nouveaux embauché(e)s, les contractuel(le)s de la SNCF et les salarié(e)s des Entreprises Ferroviaires privées n'ont rien à gagner dans l'application de ce diktat patronal, qui, sur chacun de ses aspects, reste bien inférieur à nos revendications ou à l'existant. Même si les salariés au statut n'étaient pas concernés par le dispositif de rémunération pour conserver celui lié au statut, comment croire que la situation pourrait évoluer positivement alors même qu'un accord tirerait vers le bas l'ensemble des rémunérations.

### Une ancienneté en retrait... qui disparaît pour l'encadrement !

**Dans le texte initialement proposé à la signature, tout était à minima. Il était donc difficilement possible de faire moins mais les patrons ont quand même réussi, en limitant l'ancienneté à 20 ans et en la supprimant tout bonnement pour l'encadrement.** Ce coup de rabot sur l'ancienneté s'ajoute à la disparition de la mise en place d'une indemnité de nuit et de week-end de « branche » renvoyée à la négociation en entreprise...

### Une CPRP de branche ... en trompe l'œil !

**SUD-Rail revendiquait l'extension de la CPRP et du régime spécial à l'ensemble des travailleurs du rail, avec la mise en place d'une complémentaire de branche, il n'en sera rien. Si patronat et gouvernement ont décidé de conserver la Caisse de Prévoyance, ce ne sera que pour gérer les prestations du régime spécial des statutaires et du régime général pour les nouveaux embauchés SNCF et travailleurs du rail des autres entreprises ferroviaires.** Si certains voient dans cette décision une avancée, ils se trompent, l'avancée n'est que pour les patrons qui n'auront pas à gérer la co-existence de plusieurs caisses... Pour l'ensemble des salarié(e)s, aucune avancée ! Dans le cadre des négociations à venir sur la mise en place, SUD-Rail sera à l'offensive pour obtenir de vraies avancées et pas seulement des facilités pour le patronat !

### Alerte sur les facilités de circulation et le logement des cheminot(e)s transféré(e)s !

**Les promesses n'engagent que ceux qui y croient, c'est ce qu'on retiendra quand le gouvernement annonce une mission sur les facilités de circulations et le logement des salarié(e)s transféré(e)s alors même qu'il s'était engagé au maintien de ces deux éléments du contrat social SNCF en 2018...**

Pour SUD-Rail, le compte n'y est pas. Nous revendiquons le maintien des facilités de circulation et leur extension à l'ensemble des travailleurs du rail ainsi que l'extension des éléments du contrat social cheminot à l'ensemble des travailleurs du rail. C'est l'unique solution pour lutter contre le dumping social que voudrait introduire les patrons du ferroviaire !

Un seul statut pour l'ensemble des travailleurs du rail, ce n'est pas qu'un slogan !